

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE
D'ALSACE ET DE LORRAINE



COMMUNE DE PETIT LANDAU (Haut-Rhin)

Rapport géologique concernant
le projet d'agrandissement
du cimetière communal

8 janvier 1971

La commune de PETIT LANDAU ayant l'intention d'agrandir le cimetière actuel, la Sous-Préfecture de Mulhouse a chargé le Service Géologique d'Alsace et de Lorraine d'effectuer l'enquête prescrite par la circulaire du 30 juin 1923.

Une visite des lieux fut effectuée le 21.12.1970.

- CADRE GEOLOGIQUE -

Le sous-sol de la région intéressée par le cimetière est formé par des alluvions rhénanes récentes constituées de sables, graviers et galets, recouvertes de limons argilo-sableux. L'ensemble atteint une épaisseur de 25 mètres environ et repose sur un substratum marneux imperméable d'âge Oligocène.

Du point de vue hydrogéologique les alluvions sont perméables et sont le siège d'une importante nappe phréatique qui est exploitée pour l'alimentation des collectivités et notamment la commune de PETIT LANDAU. Le toit de cette nappe se situe à 10 m environ de profondeur par rapport à la surface du sol

Lors de la visite des lieux, on a pu observer dans une fouille aménagée au centre des terrains retenus pour le projet, la coupe géologique suivante :

0 - 1,60 m limons argilo-sableux
1,60 - 2,00 m limons argilo sableux légèrement plus argileux.

Le fond de la fouille était à sec le jour de la visite. Aucune arrivée d'eau n'a été constatée au cours du creusement.

On se trouve ici en présence d'un terrain moyennement aéré, la décomposition des corps sera relativement lente.

- ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

L'alimentation en eau potable de la commune de PETIT LANDAU est assurée à partir d'un puits qui exploite les ressources de la nappe des alluvions. Cet ouvrage se situe à l'Est de la commune, à environ 800 m des terrains retenus pour le projet du cimetière, latéralement à la direction d'écoulement des eaux souterraines en provenance du secteur occupé par le cimetière.

D'autre part, aucun puits d'alimentation en eau potable ne se situe dans le secteur immédiat.

Le projet d'agrandissement du cimetière ne peut présenter de risques de pollution.

- PRESCRIPTIONS -

Les caractéristiques des terrains permettent de fixer la durée de rotation des corps à 20 ans.

Une zone non aedificandi de 35 m devra être respectée autour du cimetière.

- CONCLUSIONS -

Compte tenu des conditions géologiques existantes, un AVIS FAVORABLE est donné au projet d'agrandissement du cimetière de PETIT LANDAU, à l'emplacement choisi, sous réserve de l'application des prescriptions énoncées.

Le Directeur du Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine

L. SIMLER

10 

L'Ingénieur au Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine

M. MARTELAT



Annexe : 1 plan de situation